

Monoxyde de carbone : Comment prévenir les intoxications



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

Ø Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Ø Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

Ø N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Ø Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ø Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ø N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.
- Ø Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ø N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Ø Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout

particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

[Télécharger le guide complet : cliquez ici.](#)